

**SÉANCE ORDINAIRE
04 OCTOBRE 2021**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le 4 octobre 2021 à 20h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

Le maire : Monsieur Jean-Pierre Ouellet

et les conseillers suivants :

Monsieur Paul-Antoine Loranger,	Monsieur Mario Morin,
Poste # 2 vacant	Monsieur Vincent Campeau-Gagnon,
Poste # 3 vacant	Monsieur Carlo Ouellet

tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2 citoyens sont présents dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.S. 113-2021 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Carlo Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : 12.1 Résolution pour préserver le potentiel acéricole autour de la Municipalité ; 12.2 Résolution pour rémunération du personnel électoral ; 12.3 RIDT : adoption des prévisions budgétaires ; 12.4 Entrée du 268 ch Principal et en laissant le sujet « Divers » ouvert.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

R.S. 114-2021 Il est proposé par Paul-Antoine Loranger, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance du 7-09-2021 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

4. COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 115-2021 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient ratifiés par le conseil municipal :

Membres du conseil	Rémunération	699.68
Administration	Salaires	2 154.64
Voirie	Salaires	3 338.82

Fabrique	Loyer	250.00
Hydro-Québec	Éclairage public	144.26
Hydro-Québec	137 du Moulin	178.75
Hydro-Québec	Croix	45.25
Hydro-Québec	Garage	75.22
Bell	Téléphone (accès D)	114.30
RBC - crédit-bail	59 ^{ième} versement	1 982.16
SAAQ	Enregistrement Western Star	755.63
Caisse Pop. Desjardins	Frais d'administration	34.50
Frais SIPC	Administ. paiement par internet	15.00
Site web	Contrat mensuel	57.43
Emprunt Pr-3	Intérêts (temporaire TECQ)	<u>702.66</u>
TOTAL :		10 548.30

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

5. COMPTES À PAYER

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 116-2021

Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient payés:

Administration :

Buropro-Citation	Contrat photocopieur	69.29
Postes Canada (MP)	Circulaires + timbre	23.37
M Plourde	Frais déplacement	46.00
Bureau en gros	Papeterie + divers	201.11
Fonds d'infor. sur le Terr.	Évaluation	9.00

Hygiène du milieu :

RIDT	Contrat mensuel	1706.50
	Vidange fosse	205.00

Voirie :

Messer	Entretien	604.59
Chauffage RDL	Carburant	895.59
Porte Multy	3 commandes panneaux	921.82
Macpek	Entretien	379.57
SCA St-Hubert	Entretien	572.85
Surplus Général Tardif	Entretien	955.69
Pièces d'Auto M.Michaud	Entretien	226.52

Les Boisés Grande Fourche Inc.	Abrasifs + gravier	6 752.35
Quincaillerie Saint-Cyprien Inc.	Entretien	951.13
Atelier de Soudure L.Plourde & Fils Inc.	Établi garage	2 318.21
Excavation Michel Gosselin	Tavaux voirie	<u>4 380.55</u>
TOTAL :		21 219.14

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

6. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement 03-2007 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », la secrétaire-trésorière, fonctionnaire désignée, dépose le rapport des dépenses qu'elle a autorisées en septembre 2021.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée à l'assemblée, conformément à la loi.

8. SERVICE INCENDIE

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau du service incendie.

9. ADOPTION RÉGL. 04-2021 SUR LES FEUX À CIEL OUVERT - reporté

10. DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Projets de résolutions ; divers

11. RAPPORT M.R.C.

Le maire nous fait rapport des activités de la MRC pour le mois dernier.

12. DIVERS

12.1 RÉSOLUTION POUR PRÉSERVER LE POTENTIEL ACÉRICOLE AUTOUR DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la municipalité est entourée de forêt publique majoritairement d'érablières ;

Considérant que la principale production agricole dans la municipalité est l'acériculture;

Considérant que le moteur économique de la municipalité est l'acériculture;

Considérant que l'acériculture offre plus de retombées positives dans la municipalité que la coupe de bois;

Considérant que les municipalités devraient avoir leur mot à dire concernant l'utilisation de la forêt publique;

Considérant les coupes effectuées dans les dernières années aux limites de la municipalité et à proximité des érablières en exploitation, la perte de ces arbres et de cette opportunité de développement;

R.S. 117-2021 Il est proposé par Paul-Antoine Loranger, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy demande que l'ensemble des érablières

en forêt publique soient aménagées selon un aménagement acérico-forestier. Des prescriptions de coupe plus intensives limitent le potentiel acéricole de la région, et diminuent la valeur et les projets des utilisateurs de la forêt publique de la forêt publique en général.

Adoptée

12.2 RÉSOLUTION POUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE le 7 novembre prochain, des élections doivent avoir lieu dans notre municipalité ;

ATTENDU QUE la présidente d'élection doit prévoir, entre autres, la rémunération du personnel électoral pendant cette période ;

R.S. 118-2021 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Carlo Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE rémunérer le personnel électoral selon le nouveau tarif de la Loi sur les élections et les référendums du Québec en vigueur au moment des élections du 7 novembre prochain.

Adoptée

12.3 RIDT : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

R.S. 119-2021 Il est proposé par Paul-Antoine Loranger, appuyé par Carlo Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Budget pour l'année 2022 de la Régie Intermunicipale des Déchets de Témiscouata soit adopté tel que présenté.

Adoptée

12.4 ENTRÉE DU 268 CH PRINCIPAL

Un constat sur l'état de l'entrée sera fait par l'employé municipal et des corrections seront faites s'il y a lieu.

13. CORRESPONDANCE

La correspondance est présentée aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire fait la levée de l'assemblée à 20h56.

« Je, Jean-Pierre Ouellet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Jean-Pierre Ouellet, maire

Mireille Plourde, dir.gén. et secr.-trés.